



**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR UNE DÉCLARATION DE NATURALISATION SI VOUS
ÊTES ASCENDANT DE FRANÇAIS (Art 21-13-1 du CC)**

DOCUMENTS DE BASE	Original	Copie
Formulaire de demande de naturalisation daté, signé et entièrement complété	2	
Photocopie recto-verso du titre de séjour en cours de validité et à votre adresse actuelle (non exigé pour les ressortissants européens)		1
3 photographies d'identité récentes format 35X45 tête nue portant nom, prénom et date de naissance au verso		
Timbre fiscal électronique de 55€ « accès à la nationalité française » à agraffer à l'un des formulaires Cerfa <ul style="list-style-type: none"> • 2 enveloppes timbrées 22,9X16,2 cm à votre nom, prénom et adresse • 1 enveloppe "Lettre suivie" de 500 g avec votre nom, prénom et adresse 		
Photocopie du passeport : 1ère page et pages comportant Visas et tampons entrées/sorties. Si vous êtes ressortissant de l'Union Européenne, en l'absence de passeport, vous devez produire un justificatif attestant de la nationalité déclarée.		1
ETAT CIVIL	Original	Copie
ATTENTION : Vous fournirez obligatoirement les originaux des actes d'état civil et du casier judiciaire en langue étrangère avec la traduction originale		
Original de l'acte de naissance mentionnant votre filiation, délivré par l'officier d'état-civil de votre lieu de naissance (les actes de naissance consulaire ne sont pas recevables) <ul style="list-style-type: none"> • le jugement supplétif original si déclaration tardive de naissance • Avec légalisation ou apostille et sa traduction selon le cas (voir ambassade ou consulat du pays d'origine) • si l'acte est rédigé en langue étrangère fournir également l'original de la traduction établie par un traducteur assermenté en France ou à l'étranger 	1	1
Si vous êtes réfugié(e) : Original de moins 1 an du certificat de naissance délivré par l'OFPRA	1	1
Actes de naissance ou acte de décès de vos parents ou éventuellement l'acte de mariage avec la traduction établies par un traducteur assermenté si rédigé en langue étrangère		1
Acte de mariage <ul style="list-style-type: none"> • Si mariage en France: original de l'acte de mariage délivré depuis moins de 3 mois par l'officier d'état civil de la commune du lieu de célébration • Si mariage à l'étranger: original de l'acte de mariage en langue étrangère et original de la traduction par traducteur assermenté avec légalisation ou apostille selon le cas • Si mariage à l'étranger avec un ressortissant français: original de la transcription délivré depuis moins de 3 mois par le Service Central d'Etat Civil ou le consulat 	1 1	1

de naissance. les originaux des actes de naissance de ses ascendants (parents, grands-parents) délivrés par les services d'État-Civils de leurs communes de naissance. Tous les actes doivent mentionner les noms des parents. Si l'un d'entre eux a été adopté, vous devez produire la copie du jugement d'adoption	1	1
NATIONALITE FRANCAISE DE VOTRE DESCENDANT(E)		
Original de son acte de naissance s'il est né en France d'au moins un parent qui y est également né de moins de trois mois	1	1
ou Original de son acte de naissance portant une mention relative à la nationalité française de moins de trois mois	1	1
ou Tout document émanant des autorités françaises, indiquant qu'il a acquis la nationalité française (copie d'un décret de naturalisation, d'une déclaration de nationalité enregistrée, d'une attestation d'acquisition de la nationalité française)		1
ou Un certificat de nationalité française délivré par un Tribunal d'Instance.		1
RESIDENCE EN FRANCE		
Vous devez justifier de votre résidence actuelle ET depuis les 25 dernières années		
Résidence actuelle au jour de votre demande		
si vous êtes locataire ; • contrat de location, • 3 dernières quittances de loyer • dernière facture d'électricité (ou échéancier)		Une copie de chaque document
si vous êtes propriétaire : • attestation notariée de propriété • dernière facture d'électricité		Une copie de chaque document
si vous êtes hébergé : • attestation d'hébergement originale • carte de séjour ou carte nationale d'identité de l'hébergeant • justificatif de domicile de l'hébergeant et dernière quittance de loyer ou d'électricité si l'hébergeant est propriétaire		Une copie de chaque document
Résidence habituelle en France depuis les 25 dernières années:		
Vous pouvez produire des documents différents permettant de couvrir cette période : par exemple : • relevé de carrière délivré par un organisme de sécurité sociale • notification de retraite • avis d'imposition sur le revenu Ces documents peuvent être ceux de votre conjoint(e) si, n'ayant pas eu d'activité professionnelle, vous avez été pris(e) en charge par ce(tte) dernier(ère)		Une copie de chaque document

Le dossier complet est à envoyer par "lettre recommandée avec accusé de réception" à l'adresse suivante :

PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME
Direction des migrations et de l'intégration
Plate-forme Interdépartementale de Naturalisation
7 Place de la Madeleine
CS 16036
76036 ROUEN CEDEX